

Mise à jour : Relâchement des restrictions d'urgence

Mardi, le premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux ont exposé leur approche commune visant à assouplir les mesures d'urgence de manière partagée et coordonnée. Bien que chaque province ait toujours le pouvoir constitutionnel de mettre en œuvre ses propres plans pour relancer l'économie, cette rencontre a permis de définir les critères communs que chaque administration prendra en compte pour commencer à assouplir les restrictions.

Ce document a pour but de décrire la situation « Post-COVID » dans les différentes juridictions du pays. Les informations ont été compilées afin que nos membres soient mieux préparés à planifier de longues périodes de distanciation sociale et physique, la réouverture des entreprises complémentaires ou concurrentes et comment mieux préparer la direction et les employés à ce que l'on appelle « la nouvelle normalité » après le relâchement des restrictions.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des critères convenus par les gouvernements fédéral et provinciaux et, lorsque l'information est disponible, les plans des différentes juridictions visant à commencer le relâchement des restrictions. La déclaration complète convenue par le premier ministre et les premiers ministres provinciaux peut être consultée ici :

<https://pm.gc.ca/en/news/statements/2020/04/28/first-ministers-statement-shared-public-health-approach-support>

Critères fédéraux pour le relâchement des restrictions :

- Contrôle et réduction de la transmission de la maladie COVID-19;
- Augmentation de la capacité de dépistage/de traçabilité/d'isolement;
- Augmentation de la capacité des provinces à élargir les soins de santé pour les patients atteints de la COVID et ceux qui ne sont pas atteints de la COVID;
 - Y compris le soutien aux soins primaires/actifs, aux services de diagnostic, aux interventions chirurgicales non urgentes et aux procédures d'urgence.
 - Approvisionnement adéquat en ÉPI pour faire face à l'augmentation du nombre de cas.
- Capacité accrue à soutenir les populations vulnérables, notamment les personnes âgées, les groupes de résidents, les sans-abri, les peuples autochtones, les employés des services de santé/essentiels, etc.;
 - Cela comprend une capacité de dépistage accrue et un approvisionnement suffisant d'ÉPI pour limiter l'infection à l'intérieur de ces groupes.
- Capacité à accroître et à assurer des mesures préventives sur le lieu de travail avant la réouverture ou l'expansion des listes de services essentiels;

- Éviter le risque d'importation de la COVID, y compris les restrictions sur les voyages intérieurs non essentiels assouplies de manière coordonnée. Les voyages internationaux seront réintroduits à une étape ultérieure; et
- Un soutien communautaire accru, y compris des capacités à gérer les services de garde, les écoles et les transports publics.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des plans et priorités des provinces où de telles informations ont été annoncées.

Colombie-Britannique

L'administrateur de la santé provinciale de la Colombie-Britannique a déclaré que les restrictions commenceront à être levées après « quelques jours d'absence de nouveaux cas de COVID ». Le plan de réouverture de la province se fera en deux phases, qui pourraient commencer dès la première semaine du mois de mai.

La fermeture des entreprises de la province n'a jamais été ordonnée, comme c'est le cas dans plusieurs autres juridictions, bien que beaucoup l'aient fait volontairement. Les parcs, les terrains de golf et les installations récréatives de plein air qui ont été fermés sont actuellement autorisés à rouvrir.

Une liste à jour des entreprises considérées comme essentielles dans la province est disponible ici :

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support/essential-services-covid-19>

Alberta

L'Alberta a annoncé le jeudi 30 avril son plan pour commencer à rouvrir lentement des secteurs de l'économie, avec un premier relâchement des restrictions dès le 4 mai, qui se poursuivra lentement au cours des semaines et des mois à venir. Le plan complet de l'Alberta peut être consulté ici :

<https://www.alberta.ca/external/covid19-alberta-relaunch-strategy.pdf>

Phase initiale – À partir du 4 mai

- Reprise de certaines interventions chirurgicales non urgentes et d'autres services liés aux soins de santé, notamment les dentistes, les physiothérapeutes, les travailleurs sociaux et les ergothérapeutes.
- Réouverture de certains espaces verts provinciaux à des fins récréatives. Les stationnements sur les terrains publics seront ouverts aux véhicules le 1^{er} mai, et la plupart des terrains de camping provinciaux seront rouverts d'ici le 1^{er} juin.

- La réouverture des terrains de golf dans la province commencera le 4 mai, mais les boutiques du pro et les pavillons doivent rester fermés.
- L'interdiction des rassemblements de plus de 5 personnes reste en vigueur et toutes les entreprises non essentielles doivent rester fermées.

Phase 1 – À partir du 14 mai

Bien que la « Phase 1 » du plan annoncé par l'Alberta devait commencer dès le 14 mai, cela dépendra d'une baisse constante du taux de transmission de la maladie COVID-19 dans la province et d'une augmentation des capacités de dépistage, de la traçabilité des contacts et du contrôle aux frontières.

Les mesures visant à réduire les restrictions au cours de la « Phase 1 » comprennent :

- Réouverture de certains secteurs de la vente au détail, notamment l'habillement, l'ameublement, les librairies et les vendeurs sur les marchés agricoles;
- La réouverture de certains secteurs des services et du divertissement va commencer. Il s'agit notamment des domaines suivants :
 - Les salons de coiffure et de barbiers, les musées et les galeries d'art.
 - Les boîtes de nuit, les événements sportifs, les concerts, les gymnases, les centres de loisirs, les cinémas et les spas resteront fermés.
- La réouverture des garderies avec des limites d'occupation strictes;
- Reprise des services de soins de santé additionnels, des interventions chirurgicales non urgentes et des procédures dentaires; et
- Les rassemblements de moins de 15 personnes seront progressivement autorisés.

Deuxième étape – Date à déterminer

Le déploiement de la « Phase 2 » dépendra fortement de la réponse aux étapes initiales du plan et s'appuiera sur la capacité du secteur des soins de santé à contenir la maladie COVID-19. Le relâchement des restrictions qui pourrait se produire lors de la « Phase 2 » comprend :

- La reprise des activités des entreprises et des services supplémentaires qui peuvent maintenir une distanciation physique de 2 mètres;
- La reprise de l'enseignement en classe dans les écoles publiques de la maternelle à la 12^e année;
- La reprise d'un nombre accru de « services personnels » comme les spas, les salons d'épilation et de bronzage;
- La réouverture des salles de cinéma et des événements sur scène avec des limites de capacité restreintes;
 - Les gymnases, les boîtes de nuit, les arénas et les centres de loisirs resteront fermés.
- Les rassemblements de plus de 15 personnes seront progressivement autorisés, mais le nombre exact sera déterminé ultérieurement.

Phase 3 – Date à déterminer

La « Phase 3 » de la réouverture de l'Alberta n'a pas de date de déploiement précise et dépendra de la capacité à contenir la maladie de la COVID-19 dans la province. Toutefois, lorsque cela se produira, la « Phase 3 » verra une réduction plus importante des restrictions et permettra ce qui suit :

- La reprise complète des activités commerciales et de détail;
- La réouverture de grands centres de divertissement, d'événements sportifs et de conférences sera autorisée (certaines restrictions de capacité resteront en vigueur);
- Les boîtes de nuit, les gymnases et les centres de loisirs rouvriront avec des mesures d'hygiène accrues et des limites de capacité seront mises en place.

Toutes les entreprises non essentielles de la province restent actuellement fermées. Une liste à jour des services essentiels est disponible ici : <https://www.alberta.ca/essential-services.aspx>. Cette liste sera mise à jour régulièrement par le gouvernement de l'Alberta à mesure que les restrictions commenceront à être levées.

Saskatchewan

La semaine dernière, la Saskatchewan a publié son plan en 5 étapes pour relancer l'économie qui verra un certain relâchement des restrictions commencer à partir du 4 mai. Le plan en 5 étapes comprend :

Phase 1 – À partir du 4 mai 2020

- La réouverture, le 4 mai, des services médicaux soumis à des restrictions en vertu de l'ordonnance de santé publique en vigueur. Ces services comprennent :
 - Dentisterie, optométrie, physiothérapie, opticiens, podologie, ergothérapie et chiropractie.
- La reprise graduelle des activités récréatives de plein air à faible risque, y compris :
 - La pêche et la mise à l'eau de bateaux (4 mai), les terrains de golf (15 mai), les parcs et les campings (1^{er} juin).

Phase 2 – 19 mai 2020

- La réouverture des commerces de détail et de certains services personnels dont la fermeture avait été ordonnée précédemment (y compris les boutiques de vapotage en ligne).
 - La liste complète des entreprises dont la réouverture est prévue pour le 19 mai en Saskatchewan peut être consultée dans la section « Re-Open Saskatchewan » à l'adresse <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2020/april/23/~link.aspx?id=402D2D88BC4A4C52AFE1DC49B30ECFE1&z=z>

Phases 3, 4 et 5 – Dates à déterminer

- Les Phases 3, 4 et 5 comprendront la réouverture des autres services personnels, ainsi que la réouverture des restaurants, des gymnases et des centres de conditionnement physique, des établissements licenciés et des garderies, et seront suivies d'un relâchement supplémentaire des restrictions si la situation le permet.

Manitoba

Le Manitoba a annoncé un plan extrêmement détaillé en trois phases pour commencer à rouvrir l'économie avec le rétablissement de certains services à partir du 4 mai. Le plan complet est très détaillé et nous encourageons tous les membres à se familiariser avec les nouvelles exigences de chaque phase. Le plan complet du Manitoba peut être consulté ici :

<https://www.gov.mb.ca/covid19/restoring/approach.html#phase-one>

Phase 1 – À partir du 4 mai

- Réouverture de certains commerces de détail, tels que les magasins de produits de vapotage, les magasins de vêtements et de chaussures et les magasins d'articles de sport/d'aventure ;
 - Les entreprises similaires peuvent rouvrir si les niveaux d'occupation sont maintenus afin de permettre aux employés et aux clients de maintenir une distanciation physique d'au moins 2 mètres, sauf pour de brefs échanges;
 - Toutes les entreprises seront tenues de limiter l'occupation à 50 % des niveaux d'activité normaux. Ces exigences seront applicables en vertu d'ordonnances de santé publique;
- La réouverture de salons de coiffure et de barbiers peut avoir lieu s'ils sont en mesure de maintenir un niveau d'occupation suffisant pour permettre au personnel et aux clients de maintenir des exigences d'éloignement physique;
- Les plats à emporter, les livraisons et le service en terrasse dans les restaurants resteront disponibles, mais les repas sur place resteront interdits au cours de la première phase;
- Les entreprises peuvent continuer à fournir des biens avec service de livraison ou de ramassage qui ont été commandés en ligne, par téléphone ou par d'autres moyens à distance.

Les détails complets et les lignes directrices de la « Phase 1 » peuvent être consultés ici :

<https://www.gov.mb.ca/covid19/restoring/phase-one.html>

Phase 2 – Au plus tôt le 1^{er} juin

Les mesures de santé publique essentielles et les restrictions de voyage resteront en place pendant la « Phase 2 », notamment l'auto-isolement obligatoire des nouveaux arrivants dans la province et la limitation des voyages dans les régions du nord de la province.

Le relâchement des restrictions dépendra des capacités de la province à contenir la propagation de la maladie COVID-19, mais pourrait inclure :

- Expansion des rassemblements publics à plus de 5 personnes
- Rétablissement des services de restauration dans les restaurants capables de maintenir des exigences de distanciation physique
- Rétablissement des sports sans contact et des activités pour enfants où la distance physique peut être maintenue.

Pour plus de détails sur le déploiement de la « Phase 2 » du plan du Manitoba, cliquez ici :

<https://www.gov.mb.ca/covid19/restoring/phase-two.html>

Phase 3 – Date à déterminer

Au cours de la « Phase 3 », les mesures de santé publique seront encore assouplies en fonction des données de santé publique et des capacités de surveillance. Les mesures de distanciation physique resteront en place, mais certaines restrictions de voyage pourraient être assouplies. De plus amples détails sur le déploiement de la troisième phase seront élaborés au cours des prochaines semaines, mais comprendront :

- La réouverture des salles de spectacle;
- La réouverture d'autres entreprises non essentielles, notamment (mais sans s'y limiter) :
 - Bars, spas, piscines publiques, centres de conditionnement physique, cinémas et casinos (entre autres); et
- Augmentation des limites de capacité pour les rassemblements et les événements publics.

Actuellement, toutes les entreprises non essentielles restent fermées dans la province. Vous trouverez ici une liste à jour des services essentiels au Manitoba, qui sera mise à jour au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan de réouverture de la province.

<http://www.manitoba.ca/covid19/soe.html>

Ontario

Le 27 avril, le gouvernement de l'Ontario a dévoilé son plan en trois phases pour commencer à assouplir les restrictions et à relancer lentement l'économie. Bien qu'il ait été annoncé que toutes les écoles publiques resteraient fermées au moins jusqu'au 29 mai, les dates précises de mise en œuvre de chacune des trois phases n'ont pas encore été entièrement détaillées. Le plan de l'Ontario est présenté en trois phases et peut être lu dans son intégralité ici :

<https://files.ontario.ca/mof-framework-for-reopening-our-province-en-2020-04-27.pdf>

Toutefois, il a été annoncé qu'à partir de 0 h 01 le 4 mai, certains commerces de détail et services publics seront autorisés à reprendre leurs activités. La liste complète des entreprises autorisées à rouvrir le 4 mai comprend :

- Lave-autos automatisés et de type libre-service;
- Les centres de jardinage, les pépinières avec service de livraison et de ramassage en bordure de trottoir ainsi que les services d'entretien des pelouses et d'aménagement paysager;
- Les autres entreprises essentielles aux projets de construction dont :
 - le transport et la logistique;
 - le haut débit, les télécommunications et les infrastructures numériques;
 - tout autre projet qui soutient l'amélioration de la livraison de biens et de services;
 - les projets municipaux;
 - les cégeps et les universités;
 - les garderies;
 - les écoles; et
 - la préparation de terrain, l'excavation et l'entretien pour le développement institutionnel, commercial, industriel et résidentiel.
- Les terrains de golf peuvent préparer leurs parcours pour la saison à venir, mais ils ne sont pas ouverts au public; et
- Les marinas peuvent également commencer à préparer la saison de navigation de plaisance en assurant l'entretien des bateaux et d'autres embarcations et en procédant à la mise à l'eau des bateaux.

Le communiqué complet sur les entreprises autorisées à ouvrir le 4 mai peut être consulté ici :

<https://www.news.ontario.ca/opo/en/2020/05/certain-businesses-allowed-to-reopen-under-strict-safety-guidelines.html>

Québec

Le premier ministre du Québec, François Legault, a annoncé le 27 avril dernier que la province commencera à rouvrir les écoles primaires et les garderies de la province à partir du 11 mai, mais seulement si la capacité des hôpitaux du Québec en matière de soins de santé reste stable.

Le 28 avril, le gouvernement a annoncé la réouverture graduelle de divers secteurs et entreprises. Les réouvertures se feront par phases, en fonction des zones géographiques. Au cours des prochaines semaines, la reprise des activités sera lentement autorisée. Toutefois, des mesures doivent être appliquées pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et des clients.

À partir du 4 mai 2020, les magasins de détail ayant une porte donnant directement à l'extérieur peuvent reprendre leurs activités, sauf ceux de la ville de Montréal qui peuvent rouvrir le 18 mai.

À partir du 11 mai 2020, tous les chantiers de l'industrie de la construction pourront reprendre leurs activités.

À compter du 11 mai 2020, les entreprises manufacturières de toutes les régions du Québec pourront reprendre leurs activités. Toutefois, elles doivent en tout temps et tout au long de la journée limiter le nombre d'employés par quart de travail sur un site donné à un maximum de 50 travailleurs et à 50 % des employés dépassant la limite de 50 travailleurs. Voici quelques exemples :

- un site de fabrication qui emploie 60 travailleurs par quart doit fonctionner avec un maximum de 55 employés;
- un site de fabrication qui emploie 500 travailleurs par quart doit fonctionner avec un maximum de 275 employés.

À compter du 25 mai 2020, les entreprises manufacturières de tout le Québec seront autorisées à reprendre leurs activités sans aucune restriction quant au nombre d'employés présents pour assurer ces activités.

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a assoupli certaines restrictions le 24 avril dernier, après sept jours consécutifs sans nouveaux cas de COVID-19. Dans le cadre de la première phase, les plages et les parcs ont été ouverts, tout comme les terrains de golf, les universités et les cégeps, ainsi que certains services



religieux avec restrictions. La pêche et la chasse sont également autorisées. Les ménages peuvent à nouveau se réunir, mais seulement avec un autre ménage.

La deuxième phase pourrait commencer dans un délai de deux à quatre semaines et comprendrait la réouverture des garderies, des bureaux, des restaurants, des sentiers de VTT, des terrains de camping, et permettrait de procéder à des interventions chirurgicales non urgentes. Les restaurants restent fermés, sauf pour la livraison et les plats à emporter et les magasins de détail (sauf ceux qui sont classés comme essentiels, comme les dépanneurs) restent fermés pour le moment.

Nouvelle-Écosse

Le médecin-hygiéniste en chef de la Nouvelle-Écosse a déclaré qu'il n'y a pas de plan immédiat visant à lever les restrictions relatives à la COVID-19. Le Dr Strang a déclaré que la province travaille actuellement sur un plan concernant la levée progressive des restrictions qui devrait être annoncé la semaine prochaine.

Les dépanneurs sont répertoriés comme un service essentiel et tous les commerces non essentiels restent fermés. Vous trouverez les services essentiels de la Nouvelle-Écosse ici :

<https://novascotia.ca/news/release/?id=20200324003>

Île-du-Prince-Édouard

Le 28 avril, le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Dennis King, a annoncé que toutes les écoles publiques avaient annulé les cours en présentiel pour le reste de l'année. Cependant, la province commencera à assouplir certaines mesures de santé publique imposées dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 à partir du 1^{er} mai.

La phase 1 du relâchement dans la province comprend la reprise des interventions chirurgicales non urgentes, la réouverture des services médicaux, y compris les physiothérapeutes, les optométristes et les chiropraticiens, les services de construction et le service de garde d'enfants pour les travailleurs des services essentiels. Les activités récréatives de plein air sans contact, telles que la randonnée, le vélo, le golf, les champs de tir, la pêche et la navigation de plaisance, sont également autorisées.

L'entrée sur l'île est toujours très restreinte et toutes les personnes entrant sur l'île ont reçu l'ordre de se mettre en auto-quarantaine pendant 14 jours. Cette mesure devrait se poursuivre dans un avenir prévisible et sera probablement catastrophique pour le secteur du tourisme sur l'île, une composante majeure de l'économie de l'Î.-P.-É.

D'autres plans visant à relâcher davantage les restrictions, notamment un relâchement limité des restrictions en matière de rassemblement social et de nouvelles ouvertures de magasins de détail et de relancement de l'économie seront annoncés dans les prochains jours.



Terre-Neuve

Le premier ministre de Terre-Neuve n'a pas encore fixé de date pour relancer l'économie de la province, bien que celle-ci n'ait signalé aucun nouveau cas ni aucune augmentation à un chiffre au cours des deux dernières semaines. Toutes les entreprises non essentielles restent fermées. Les services essentiels de Terre-Neuve-et-Labrador, dont les dépanneurs font partie, peuvent être consultés ici :

<https://www.gov.nl.ca/covid-19/public-health-orders/>